

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Dominique Strauss-Kahn, Directeur général et Président du Conseil d'administration

Lors de nos réunions du mois d'avril, j'ai dit que le monde était pris entre le feu et la glace : entre le risque d'une accélération de l'inflation nourrie par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, et le risque de récession mondiale précipitée par le repli du marché immobilier aux États-Unis et la crise des marchés financiers mondiaux. Pour se garder à la fois du feu et de la glace, les pays devront adopter de bonnes politiques et avoir le courage de les appliquer. Et il faudra qu'ils unissent leurs efforts.

Le FMI peut leur apporter son concours. L'une des principales caractéristiques de la crise financière est qu'elle s'est propagée à tous les pays et à tous les secteurs. Ces liens internationaux et macrofinanciers sont précisément des domaines dans lesquels le FMI possède un avantage comparatif. Dès cette année, le FMI a déjà fait bénéficier les États membres de ses avis sur la nature des risques liés à la crise financière et sur les coûts qu'elle pourrait engendrer. Nous avons aussi proposé des solutions : la politique monétaire comme première ligne de défense, une relance budgétaire pour les gouvernements qui peuvent se le permettre et des mesures pour remédier aux problèmes de certains secteurs, tels que l'immobilier et la finance. Nous offrons aussi nos conseils aux États membres particulièrement éprouvés par la crise alimentaire et la flambée des cours du pétrole, et nous apportons à certains d'entre eux un soutien financier.

Au cours de l'année écoulée, le FMI a connu de profonds changements, qui s'inscrivent dans le mouvement accéléré de réforme engagé par mon prédécesseur, Rodrigo de Rato. Directeur général de juin 2004 à octobre 2007, M. de Rato a élaboré une stratégie à moyen terme selon laquelle le FMI doit intensifier son travail sur les questions touchant au secteur et aux

marchés financiers, et recentrer ses activités sur la surveillance bilatérale et les pays à faible revenu. Sous sa direction, l'institution a aussi mené à bien la première phase de la réforme des quotes-parts, formulé des propositions en vue de rénover les sources de revenu du FMI et adopté la décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres.

Avant d'avoir été désigné moi-même au poste de Directeur général, j'ai parcouru le monde pour parler aux gouverneurs du FMI ainsi qu'à de nombreux autres interlocuteurs qui s'intéressent à l'institution. Ce qu'ils m'ont dit, c'est que le FMI était respecté, mais qu'il ne donnait pas toujours à ses États membres ce dont ils avaient besoin. Cela m'a convaincu qu'il devait accélérer sa restructuration et le recentrage de ses activités. C'est cette conviction qui fonde ma déclaration sur le recentrage et la modernisation du FMI, que j'ai envoyée au Comité du budget du Conseil d'administration en décembre 2007.

Cette déclaration, comme celle que j'ai faite par la suite au Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du budget à moyen terme, reposait sur le principe que, dans chacun des domaines de responsabilité du FMI – surveillance, travail sur les programmes et les quasi-programmes, et renforcement des capacités –, nous devons mettre à profit notre avantage comparatif. L'idée que je me fais d'un FMI rénové est celle d'une institution attentive aux problèmes naissants, critique dans ses évaluations et prête à exprimer avec fermeté ses préoccupations, surtout dans les domaines suivants :

- Surveillance : au moyen d'une analyse plus approfondie des liens macrofinanciers, des taux de change et des effets de contagion, ainsi que par l'adoption d'une perspective plus générale et l'exploitation de

l'expérience acquise dans les autres pays pour aider les pouvoirs publics à faire les bons choix.

- Programmes et quasi-programmes : par la concentration de nos efforts sur la stabilité macrofinancière, notamment dans les pays à faible revenu, en tirant parti de notre expertise particulière en la matière.
- Renforcement des capacités : au moyen d'une assistance technique concentrée sur les questions macroéconomiques, organisée par priorités selon un mécanisme de facturation et complétée par un recours accru aux bailleurs de fonds externes.

Au recentrage des activités du FMI doit répondre une restructuration de l'institution, fondée sur une structure de gouvernance dans laquelle les États membres puissent mieux se reconnaître, un mode de financement viable et des charges administratives moins élevées. Pendant l'exercice écoulé, des progrès considérables ont été accomplis dans tous ces domaines.

- En mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de réformes de la gouvernance, dont une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, une deuxième série d'augmentations des quotes-parts selon cette formule et des amendements aux Statuts de l'institution, qui prévoient le triplement des voix de base et une meilleure représentation des groupes de pays africains au Conseil d'administration. En outre, cette réforme est dynamique, puisqu'elle rend obligatoire de nouvelles augmentations des voix de base à l'avenir et prévoit une révision de la répartition des quotes-parts en fonction de l'évolution de la configuration de l'économie mondiale. Le Conseil des gouverneurs a adopté ces réformes le 28 avril 2008, et nous attendons maintenant que les États membres approuvent les amendements aux Statuts correspondants.

- En avril 2008, le Conseil d'administration est parvenu à un large consensus au sujet d'un nouveau mode de financement du FMI. Une fois concrétisé par l'amendement aux Statuts visant à conférer un plus grand pouvoir au Fonds en matière de placement et par la décision de procéder à la vente d'une part limitée des avoirs en or de l'institution, le nouveau mode de financement sera doté des éléments indispensables pour en assurer la viabilité. En même temps, le Conseil a approuvé une enveloppe budgétaire comportant 100 millions de dollars d'économies annuelles en termes réels sur les trois prochains exercices, ce qui implique la suppression de 380 postes au cours de la même période. Cette réduction des effectifs a été réalisée essentiellement au moyen de départs volontaires, qui s'étaleront jusqu'à l'exercice 2011.

Du fait de la compression des effectifs, l'institution va perdre un grand nombre de fonctionnaires chevronnés au cours de l'année à venir. Je tiens à leur rendre hommage. Beaucoup d'employés du FMI ont consacré toute leur vie professionnelle au Fonds et à ses États membres. Ceux qui prennent leur retraite peuvent partir en sachant que, par leurs efforts, ils ont transformé le monde.

Pour conclure, et en pensant au prochain exercice, je voudrais aussi féliciter et remercier les fonctionnaires, bien plus nombreux, qui resteront et œuvreront au succès de la prochaine étape de l'histoire remarquable du FMI. Les événements de l'année écoulée ont montré à quel point le monde a besoin d'un FMI vigoureux et de multilatéralisme. Ceux de l'année à venir et au-delà montreront dans quelle mesure nous sommes capables de réaliser la promesse du FMI. Nous avons fort à faire. Mais je sais que nous pouvons compter sur des alliés et des partenaires solides pour nous épauler : le personnel de l'institution, son Conseil d'administration et l'ensemble des États membres.

LETTRE DE TRANSMISSION
AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
LE 28 AOÛT 2008

Le 28 août 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2008. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2009, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2008, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe,

sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur le CD-ROM. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Satoshi Itoh (Président), M. Steve Anderson et M. Thomas O'Neill, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Directeur général et Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration et la haute direction du FMI